

Annexe H : Extrait de l'étude réalisée par NI Environnement

COMPILATION ET ANALYSE DES DONNÉES PROVENANT DES QUESTIONNAIRES

TAUX DE RÉPONSE OBTENUS POUR LES QUESTIONNAIRES

Au total, 288 questionnaires sont envoyés pour la MRC d'Argenteuil, à savoir 222 par télécopieur et 66 par la poste. Une partie des envois n'ont pas atteint leur destinataire. Pour 8,1 % des envois par télécopieur, le numéro n'était pas valide, alors que 10,6 % des envois postaux sont revenus aux bureaux de la RIADM, faute de pouvoir être livrés. Ainsi, le nombre d'envois réussis se chiffre à 204.

En ne considérant que les envois réussis, le taux de réponse global s'élève à 41,8 %, avec 110 questionnaires retournés. En comparaison avec ce qui s'observe dans d'autres MRC du Québec, il est très élevé. Il semble que l'appel de suivi, réalisé systématiquement pour tous les questionnaires, contribue à maximiser la participation des personnes interrogées.

Une synthèse de l'envoi et de la réception des questionnaires est présentée au tableau 1, en fonction du mode d'envoi et du type de questionnaire. On constate que l'envoi par télécopieur se traduit par un taux de réponse près de deux fois supérieur à celui des envois postaux (47,1 % et 23,7 % respectivement).

TABLEAU 1 SYNTHÈSE DE L'ENVOI ET DE LA RÉCEPTION DES QUESTIONNAIRES POUR LA MRC D'ARGENTEUIL

Types de questionnaires		Date des envois	Total d'envois	Envois réussis	Nombre de réponses	Taux de réponse
Envois par télécopieur						
	Abrégé	13 mai	167	156	73	46,8 %
	Détaillé	14 mai	21	21	12	57,1 %
	Boues - construction - économie sociale	22 mai	19	16	7	43,8 %
	Deux questionnaires	13 mai	10	6	0	0,0 %
	Plusieurs places d'affaires	13 mai	5	5	4	80,0 %
Envois par la poste						
	Abrégé	22 mai	50	46	12	26,1 %
	Détaillé	22 mai	5	5	0	0,0 %
	Boues - construction - économie sociale	22 mai	10	8	2	25,0 %
	Deux questionnaires	22 mai	1	0	-	-
TOTAL			288	263	110	41,8 %

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, le taux de réponse aux questionnaires détaillés dépasse d'environ 22 % celui des questionnaires abrégés dans le cas des envois par télécopieur. L'examen du tableau 4.1 illustre bien que l'envoi de plus d'un questionnaire

décourage le répondant d'y répondre. En effet, le taux de réponse pour les entreprises ayant reçu deux questionnaires est nul.

Il faut malheureusement mentionner qu'un taux de réponse élevé ne signifie pas que les questionnaires retournés sont complets et bien remplis. Comme le démontrent les sections suivantes, de nombreuses questions sont restées sans réponse. Les questions à choix de réponses ou ne demandant qu'un chiffre facile à obtenir sont celles pour lesquelles le taux de réplique est le plus élevé.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS COMMUNES

Au total, 110 questionnaires d'entreprises de la MRC d'Argenteuil sont retournés à la RIADM. La majorité des questionnaires contiennent une réponse aux questions communes. À moins d'avis contraire, les pourcentages et proportions n'incluent que les entreprises ayant répondu à la question.

Titre du répondant

Quatre répondants sur cinq occupent un poste supérieur. Sur 93 questionnaires où le titre du répondant est indiqué, près de la moitié est remplie par le propriétaire, président ou vice-président. C'est donc dire que les réponses fournies dans les questionnaires proviennent de gens en situation décisionnelle, bien informés de ce qui se passe dans l'entreprise. Le tableau 2 présente une synthèse de la fonction des répondants.

TABLEAU 2 FONCTION DES RÉPONDANTS – MRC D'ARGENTEUIL

Fonction	Fréquence	%
Directeur(trice)	20	21,5 %
Gérant(e)	3	3,2 %
Président(e)	14	15,1 %
Professionnel(le)	2	2,2 %
Propriétaire	23	24,7 %
Soutien administratif	11	11,8 %
Vice-président(e)	5	5,4 %
Autres cadres	1	1,1 %
Autres employés	14	15,1 %
TOTAL	93	100 %

Nombre d'employés

Plus de 91 % des répondants indiquent le nombre d'employés de leur entreprise. Si l'on exclut les entreprises de quatre employés ou moins, le nombre d'entreprises décroît à mesure que le nombre d'employés augmente.

À l'aide de trois courbes, la figure 1 illustre la répartition des entreprises de cinq employés ou plus, selon le nombre d'employés. La courbe rose, dont le symbole est le carré, reflète

l'ensemble des entreprises de la base de données d'InfoCanada. La courbe bleu foncé, symbolisée par des losanges, correspond aux entreprises ayant répondu au questionnaire.

On remarque que le tracé de ces deux courbes est sensiblement le même. La principale différence s'observe pour les entreprises de cinq à neuf employés, qui semblent être peu nombreuses à avoir répondu au questionnaire. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une partie d'entre elles comptent maintenant moins de cinq employés, ce qui les exclut du graphique.

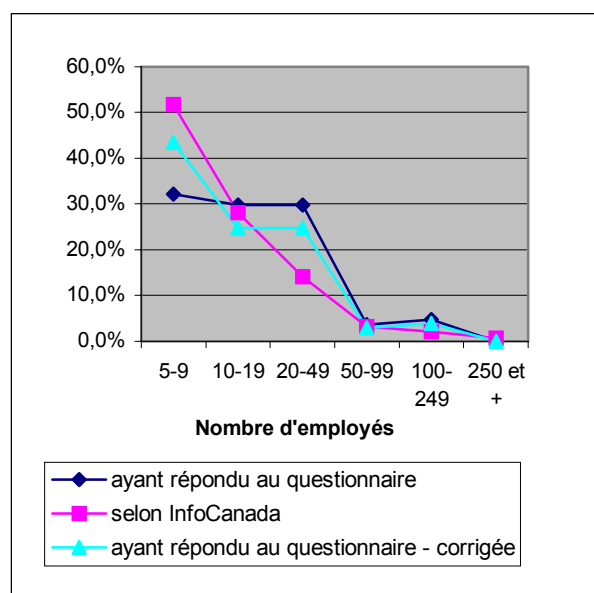


FIGURE 1 COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES EN FONCTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS SELON LA SOURCE DE DONNÉES POUR LA MRC D'ARGENTEUIL (x = 101)

Pour vérifier cette hypothèse, la troisième courbe, montrée en bleu clair à l'aide de triangles, inclut les entreprises de moins de cinq employés dans la première plage du nombre d'employés (5-9). On constate alors une grande similitude entre la distribution des entreprises ayant répondu au questionnaire et celle de la base de données d'InfoCanada.

Par conséquent, on peut affirmer que l'échantillon de 110 entreprises de la MRC d'Argenteuil ayant répondu aux questionnaires représente bien l'ensemble des entreprises du territoire. Les tendances tirées des réponses peuvent donc s'appliquer à toute cette MRC.

Raccordement au réseau d'égouts municipal

Les trois quarts des entreprises (77 entreprises sur 99) sont raccordées au réseau d'égouts municipal. De celles qui ne le sont pas, 15 sur 22 indiquent le volume de leur fosse septique. Les réponses incomplètes sont rejetées. Les volumes ont tous été convertis en litres. Le volume des fosses septiques varie de 1 000 litres à 66 000 litres, avec une moyenne de 10 391,74 litres. Le mode et la médiane se situent entre 4 000 litres et 4 999 litres.

Niveau de connaissance de la RIADM

Sur un total de 97 réponses, 39,2 % des répondants ne connaissent pas du tout ou très peu la RIADM (réponse 2 ou inférieure). La moyenne se situe à 2,84 sur une échelle de 0 à 6. Plus d'un répondant sur six affirme connaître tout à fait la RIADM (réponse 5 ou 6). Le mode et la médiane sont égaux à 3. Les résultats sont illustrés à la figure 2. En comparaison avec les résultats combinés des trois MRC à l'étude (moyenne de 1,72), les entreprises de la MRC d'Argenteuil semblent connaître davantage la RIADM.

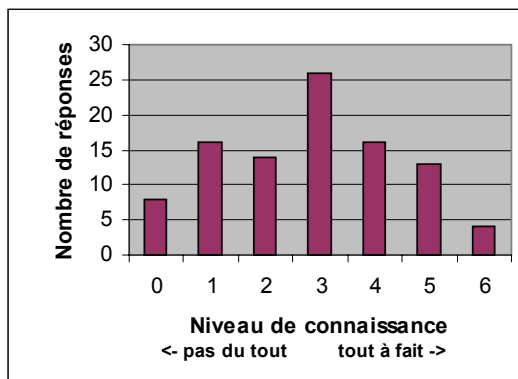


FIGURE 2 NIVEAU DE CONNAISSANCE DE LA RIADM POUR LES ENTREPRISES DE LA MRC D'ARGENTEUIL ($x = 97$, moyenne = 2,84)

Niveau de connaissance de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*

Sur un total de 97 réponses, les deux tiers (60,8 %) des répondants ne connaissent pas du tout ou très peu la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (PQGMR) (réponse 2 ou inférieure). La moyenne se situe à 2,14 sur une échelle de 0 à 6. Le mode est égal à 1 et la médiane se situe à 2. Les résultats sont illustrés à la figure 3. La distribution des réponses diffère un peu de celle de la figure 2. Il semble que le niveau de connaissance de la RIADM dépasse celui de la PQGMR.

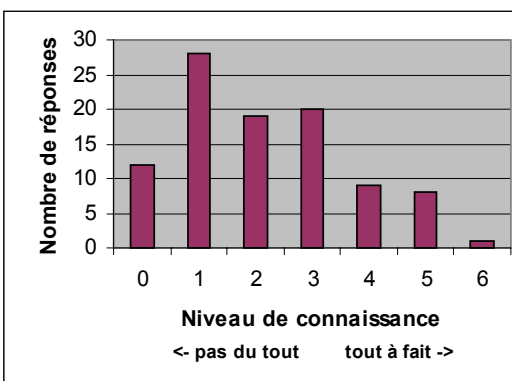


FIGURE 3 NIVEAU DE CONNAISSANCE DE LA PQGMR POUR LES ENTREPRISES DE LA MRC D'ARGENTEUIL ($x = 97$, moyenne = 2,14)

Écologisation des entreprises

Afin d'évaluer le degré d'écologisation des entreprises, les répondants doivent indiquer l'existence d'une politique environnementale ou d'une politique d'achat environnementale, de même que d'un programme de recyclage et d'un plan de réduction. Sur les 110 entreprises ayant retourné leur questionnaire, la moitié (50 %) ont un programme de récupération. Un huitième des répondants (12,7 %) se sont dotés d'une politique environnementale. Une entreprise sur neuf (11,8 %) applique un plan de réduction des déchets. Moins d'une entreprise sur dix (9,1 %) possède une politique d'achat environnementale.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES ABRÉGÉS ET DÉTAILLÉS

Étant donné leur grande similitude, les questionnaires abrégés et détaillés sont analysés simultanément. Un total de 97 questionnaires abrégés ou détaillés ont été retournés. Il est à noter que dans le cas de certaines questions, le taux de réponse est trop faible pour que l'information fournie soit valable pour l'ensemble du territoire à l'étude. Étant donné la taille modeste de l'échantillon, les questions dont le nombre de réponses est inférieur à 15 (taux de réponse de 15 %) ne permettent pas de tirer des conclusions représentatives de la population, c'est-à-dire la totalité des entreprises du territoire. Lorsque le taux de réponses est inférieur à 15 %, le texte en fait mention, en indiquant « ($x < 15 \%$) ».

Superficie des entreprises

Les entreprises occupent une surface variant entre 44,59 m² et près de 1 million de m². La moyenne des 70 réponses complètes se situe à 22 490,36 m². Les réponses données en pieds² ont été converties en m² à l'aide du facteur suivant : 1 pi² = 0,3048² m². Le mode des réponses se trouve entre 0 et 249 m², tandis que la médiane est de 541,62 m². Seules trois entreprises couvrent plus de 100 000 m². Le tableau 3 présente les résultats selon des plages de valeurs.

TABLEAU 3 SUPERFICIE DES ENTREPRISES – MRC D'ARGENTEUIL

Superficie	Nombre	%
0 à 249 m ²	23	32,9 %
250 à 499 m ²	11	15,7 %
500 à 999 m ²	12	17,1 %
1000 à 4999 m ²	11	15,7 %
5000 à 99 999 m ²	10	14,3 %
100 000 m ² et +	3	4,3 %

Nombre d'établissements selon certains secteurs d'activité

Quatre questionnaires correspondent à des établissements de santé, dont la moitié sont des hôpitaux. Les restaurants ayant répondu au questionnaire sont au nombre de huit. À part trois qui sont de type familial, il s'agit uniquement de restaurants d'alimentation rapide. Quant au secteur de l'éducation, un établissement appartient au niveau primaire et deux, au niveau secondaire.

Équipements utilisés par les entreprises

Sur 14 répondants affirmant utiliser un réservoir, 12 en spécifient le volume ($x < 15$ %). Avec une moyenne de 791,80 litres, le volume varie de 114 litres à 3 058 litres. Les deux tiers des réservoirs ont un volume inférieur à 500 litres. Dans le cas de la plupart des petits réservoirs, il s'agit de contenants pour accumuler l'huile et la graisse de cuisson usagées. Quant aux autres équipements, c'est le déchiqueteur qui est l'appareil le plus répandu. On le retrouve dans 28 des 97 entreprises ayant retourné leur questionnaire. Sept entreprises possèdent un compacteur à ordures et cinq, une presse à carton. Un composteur est présent dans seulement une entreprise et une seule utilise une presse à papier.

Intérêt à une prise en charge par la municipalité

Environ la moitié des répondants (46,4 %) sont déjà desservis par le service de collecte municipal. Plus du quart (26,8 %) ne sont pas intéressés à ce que la municipalité leur offre le service de collecte en échange d'un juste montant ajouté à leur compte de taxes. Par contre, 15,5 % des répondants aimeraient être desservis par la collecte municipale des matières recyclables et 10,3 %, par celle des ordures. Il faut toutefois noter que les gens sont rarement en faveur d'une nouvelle taxe. Ils ne saisissent pas d'emblée qu'elle peut leur permettre d'économiser un montant supérieur en frais de collecte.

Principaux résidus

Un total de 254 matières sont citées comme l'un des quatre principaux résidus générés par les entreprises. De façon générale, ce sont les papiers et les cartons qui reviennent le plus souvent. De façon combinée, ils sont nommés 114 fois (44,9 %), si l'on inclut les réponses indiquant simultanément « papier et carton ». Le tableau 4 présente les 10 matières les plus souvent citées comme principal résidu. Il faut noter que l'expression « déchets mélangés » (amalgame des déchets n'entrant pas dans les autres catégories) peut être comprise par les répondants comme tous les résidus non récupérés et mis ensemble dans les conteneurs ou les sacs à ordures. Cette définition peut inclure des matières recyclables comme du papier et du carton, là où ces matières ne sont pas récupérées.

TABLEAU 4 LISTE DES 10 PRINCIPAUX RÉSIDUS GÉNÉRÉS PAR LES ENTREPRISES DE LA MRC D'ARGENTEUIL ET FRÉQUENCE DE LEUR CITATION

Matière	Nombre de citations
Papiers	56
Cartons	46
Déchets mélangés	41
Contenants de plastique, de verre et de	28
Matières putrescibles	22
Bois	13
Papiers et cartons (sans distinction)	12
Morceaux de métal en vrac	6
Pneus	4
Huiles usées et papiers à main	2

L'analyse des matières citées selon leur degré d'importance¹ indique que les papiers sont le résidu n° 1 pour le tiers des entreprises (34,0 %). Viennent ensuite les cartons (14,9 %) et les déchets mélangés (12,8 %). Comme deuxième principal résidu, les cartons arrivent en tête de liste, avec 28,2 %, suivis des déchets mélangés (16,7 %). Les papiers et les contenants recyclables (plastique, verre et métal) suivent, avec 15,4 % et 10,3 % respectivement. Le troisième principal résidu correspond aux contenants recyclables pour 20,8 % des personnes ayant indiqué une réponse. Quant au quatrième résidu en importance, il s'agit principalement des déchets mélangés. Le tableau 5 mentionne les cinq matières les plus fréquemment citées pour chacun des quatre principaux résidus des entreprises.

TABLEAU 5 SOMMAIRE DES CINQ MATIÈRES LES PLUS SOUVENT CITÉES COMME PRINCIPAL RÉSIDU POUR LA MRC D'ARGENTEUIL

1 ^{er} principal résidu		2 ^e principal résidu		3 ^e principal résidu		4 ^e principal résidu	
Matière	% citée	Matière	% citée	Matière	% citée	Matière	% citée
Papiers	34,0 %	Cartons	28,2 %	Contenants recyclables	20,8 %	Déchets mélangés	20,7 %
Cartons	14,9 %	Déchets mélangés	16,7 %	Déchets mélangés	18,9 %	Papiers	17,2 %
Déchets mélangés	12,8 %	Papiers	15,4 %	Cartons	13,2 %	Cartons	10,3 %
Matières putrescibles	7,4 %	Contenants recyclables	10,3 %	Papiers	13,2 %	Morceaux de métal en vrac	10,3 %
Bois	6,4 %	Matières putrescibles	6,4 %	Matières putrescibles	9,4 %	Contenants recyclables	10,3 %

Production, récupération et gestion des matières résiduelles

Le questionnaire détaillé comporte un tableau supplémentaire qui demande au répondant d'indiquer la quantité de chaque type de matière générée à sa place d'affaires. Il doit aussi spécifier la quantité qui est récupérée et le mode de gestion utilisé, le cas échéant.

Les réponses fournies dans ce tableau sont très hétéroclites. La plupart des répondants ne fournissent pas tous les renseignements. Certains ne font que cocher les matières générées, d'autres n'indiquent qu'un chiffre sans spécifier l'unité. De plus, le nombre de réponses ne dépasse jamais cinq ($x < 15$ %). Par conséquent, les données provenant de ce tableau offrent peu d'intérêt et ne sont pas présentées ici.

Entreposage et collecte des matières résiduelles

Pour cette section, il est important de mentionner que les répondants bénéficiant de la collecte municipale de leurs matières résiduelles ont parfois indiqué que c'est la RIADM qui la fait, étant donné que c'est son appellation qu'affichent les camions. Par contre, certaines autres entreprises non desservies par la collecte municipale ont un contrat de collecte des ordures

¹ Les répondants devaient indiquer les quatre principaux résidus, en ordre décroissant d'importance relative.

avec la RIADM, qui agit alors comme une entreprise privée. Par conséquent, la réponse « RIADM » peut indiquer que l'entreprise a un contrat privé ou qu'elle est desservie par la collecte municipale.

Pour résoudre ce problème, l'analyse des réponses relatives au collecteur se réfère aussi à la question portant sur l'intérêt à une prise en charge par la municipalité. À cette question, les répondants devaient cocher « déjà la ville » lorsqu'ils bénéficiaient déjà du service de collecte municipale. Ainsi, lorsqu'un répondant avait coché cette réponse et qu'il indiquait la RIADM à titre de collecteur, on en conclut qu'il ne s'agit pas d'un contrat à titre privé entre l'entreprise et la Régie. La synthèse tient compte de cette analyse croisée.

Déchets mélangés

Près des deux tiers (62,3 %) des 69 réponses indiquent que la municipalité assure la collecte des déchets mélangés. Dix répondants (14,5 %) retiennent les services de la RIADM pour ce type de déchets. Plusieurs autres entreprises privées de collecte des déchets ont une part de marché variant entre 1,4 % et 10,1 % des répondants. La grande majorité (85,0 %) des entreprises bénéficient d'une collecte ou plus par semaine.

Dans deux cas sur trois, les déchets sont entreposés dans un type de conteneur. La capacité totale des équipements utilisés s'élève à 18 582,49 m³ par année, selon les renseignements fournis par 23 entreprises². Avec une moyenne de 513,73 m³ par entreprise, la capacité annuelle des équipements varie de 10,64 à 3498,60 m³. Le ratio est de 15,95 m³ par employé en moyenne.

Quant au coût, 22 entreprises paient au total 124 501,03 \$ par année. Variant de 85,00 \$ à 90 000,00 \$, le coût moyen par entreprise est de 5 659,14 \$ ou 179,91 \$ par employé³. À noter que les entreprises desservies par le service municipal ne sont pas incluses dans le calcul des coûts.

Papiers

Trois entreprises sur quatre (75,5 %) sont desservies par la municipalité pour la collecte des papiers. Quatre autres répondants se chargent du transport de leurs papiers jusqu'au point de récupération.

La plupart des entreprises (62,5 %) utilisent des bacs pour entreposer leurs papiers. Les conteneurs sont choisis par 20,8 % des répondants. La fréquence de la collecte est mensuelle pour la moitié des répondants. Le volume des équipements d'entreposage ($x < 15$ %) varie de 4,32 m³ à 326,21 m³ par année. La moyenne est de 83,36 m³ par an, ce qui équivaut à 2,02 m³ par employé par an. Seules six entreprises sont incluses dans le calcul.

² La capacité totale des équipements correspond au volume total annuel collecté (nombre de conteneur x volume des conteneurs x nombre de collectes par année). Les calculs n'incluent que les réponses complètes, c'est-à-dire celles qui indiquent le volume des équipements, leur nombre et le nombre annuel de collectes.

³ Le calcul des ratios par employé utilise uniquement le nombre d'employés des entreprises ayant répondu à la question au complet.

Quatre entreprises ($x < 15 \%$) ont indiqué le coût de la collecte de leurs papiers, qui varie de 20,00 \$ à 300,00 \$ par année. Les valeurs annuelles moyennes sont de 146,25 \$ par entreprise, ou de 10,26 \$ par employé.

Cartons

Une fois encore, la plus grande partie des entreprises (73,8 %) sont desservies par la collecte municipale. Deux entreprises se chargent de transporter leurs cartons au point de récupération.

Les bacs et les boîtes sont le choix de 50 % des entreprises pour accumuler leurs cartons, alors que près de 40 % optent pour un conteneur ou une accumulation en vrac. La moitié des entreprises peuvent compter sur une collecte ou plus par semaine. Quatre répondants fournissent suffisamment données pour permettre d'évaluer le volume moyen annuel des équipements d'entreposage ($x < 15 \%$). Il se situe à 699,17 m³ par entreprise, ou à 50,85 m³ par employé.

Trois entreprises indiquent payer entre 600,00 \$ et 2657,64 \$ par année pour la collecte des cartons ($x < 15 \%$). Avec une moyenne de 1352,55 \$ par entreprise, le ratio est de 36,23 \$ par employé.

Contenants recyclables de plastique, de verre et de métal

La municipalité assure la collecte des contenants recyclables de 77,8 % des entreprises selon les réponses de 27 questionnaires. Cinq entreprises sur sept bénéficient d'une collecte mensuelle ou trimestrielle ($x < 15 \%$). Un tiers des répondants affirment utiliser un bac pour entreposer cette matière et un autre tiers se servent de sacs ($x < 15 \%$). Un seul répondant indique le volume de son conteneur et le coût de la collecte ($x < 15 \%$). La capacité annuelle totale est de 596,35 m³, pour un coût de 2 658,00 \$, ou de 115,57 \$ par employé.

Matières putrescibles

Les deux tiers des entreprises (76,9 %) sont desservies par la municipalité ($x < 15 \%$). La collecte se fait une fois ou plus par semaine pour 60 % des entreprises ($x < 15 \%$). Trois entreprises sur huit utilisent un conteneur pour entreposer leurs matières putrescibles et une seule fait du compostage ($x < 15 \%$). Selon les quatre réponses complètes, les équipements permettent en moyenne d'entreposer jusqu'à 268,15 m³ de matières par année, soit 4,22 m³ par employé ($x < 15 \%$). Un seul répondant indique payer annuellement 2 000,00 \$, ou 12,42 \$ par employé, pour la collecte de ses matières putrescibles ($x < 15 \%$).

Morceaux de métal en vrac

Les trois quarts des entreprises (75 %) comptent sur l'entreprise privée pour faire ramasser leur métal ($x < 15 \%$). La municipalité collecte le métal chez l'autre quart des entreprises. La collecte est effectuée quatre fois ou plus par année dans deux cas sur trois ($x < 15 \%$). Le type d'équipement varie entre des bacs, des boîtes ou d'autres types de contenants ($x < 15 \%$). Selon quatre répondants, la capacité moyenne annuelle s'élève à 138,77 m³, soit 2,86 m³ par employé par an. Puisque le métal est vendu, la collecte n'engendre aucun coût.

Pneus

Le tiers des entreprises (33,3 %) utilisent le programme de RECYC-QUÉBEC pour se débarrasser de leurs pneus, alors qu'un nombre équivalent de répondants mentionnent que la collecte est faite par la municipalité ($x < 15$ %). La collecte s'effectue moins d'une fois par six mois pour deux répondants sur trois ($x < 15$ %). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements et aux coûts de collecte.

Bois

Deux entreprises vendent ou donnent leurs résidus de bois comme bois d'allumage. La collecte municipale est utilisée par 40 % des entreprises ($x < 15$ %). Trois répondants sur quatre ont besoin d'une collecte ou plus par semaine ($x < 15$ %). Un conteneur ou une remorque est utilisé pour entreposer le bois ($x < 15$ %). La capacité moyenne annuelle des équipements, selon trois répondants, s'élève à 9 587,52 m³ par entreprise, soit 254,54 m³ par employé ($x < 15$ %). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant aux coûts de collecte.

Résidus C&D

La municipalité et la RIADM se partagent à parts égales la collecte des résidus C&D des deux tiers des entreprises ($x < 15$ %). Deux entreprises indiquent utiliser des conteneurs ($x < 15$ %). Une seule indique la fréquence de la collecte comme étant annuelle. Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements et aux coûts de collecte.

Textiles

Seules deux entreprises fournissent des renseignements sur l'entreposage et la collecte des textiles ($x < 15$ %). La collecte est faite par la municipalité dans un cas et par des artisans dans l'autre. Les matières, entreposées dans des barils, sont collectées deux fois par semaine dans le premier cas et sur une base semestrielle dans l'autre. Une seule entreprise, de 161 employés, mentionne le volume annuel de l'équipement, qui s'élève à 4,91 m³ et qui est collecté à un coût de 2 400,00 \$.

Matières dangereuses

La moitié des entreprises se départissent de leurs matières dangereuses auprès de la municipalité ($x < 15$ %). Le type d'équipement peut être des boîtes, des barils ou autres, et la fréquence de la collecte varie de une par année à une par semaine ($x < 15$ %). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements et aux coûts de collecte.

Résidus de procédé

Seulement cinq entreprises ont rempli cette section du questionnaire en tout ou en partie ($x < 15$ %). Toutes font affaire avec des entreprises privées différentes. Les matières sont accumulées dans divers contenants, des congélateurs ou en vrac. La fréquence de collecte est annuelle ou bimensuelle. Dans deux entreprises, le volume annuel moyen s'établit à 15,41 m³, soit 0,99 m³ par employé. Cela génère des coûts annuels moyens de 6 150,00 \$.

Autres résidus

Les entreprises privées spécialisées assurent la collecte de résidus spécifiques dans 62,4 % des cas ($x < 15 \%$). Les bacs, les barils et les boîtes servent habituellement à entreposer ces résidus ($x < 15 \%$). La fréquence de la collecte est d'une fois ou moins par mois, sauf dans un cas ($x < 15 \%$). Le volume annuel des équipements est de 2,45 m³ pour une entreprise, ou de 0,02 m³ par employé ($x < 15 \%$). La collecte coûte annuellement 587,00 \$ par entreprise, soit 9,37 \$ par employé ($x < 15 \%$).

Difficultés rencontrées et améliorations souhaitées

Une partie des répondants indiquent les difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion de leurs matières résiduelles et proposent des améliorations. Les principales matières visées sont les cartons et les papiers. Dans la majorité des cas, la difficulté concerne l'absence de collecte de matières telles que le gazon, les matières putrescibles, les matières recyclables et d'autres (peinture, huile, pneus, etc.). La deuxième difficulté fait référence au fait que la fréquence de la collecte est insuffisante (trois répondants pour les matières recyclables et un pour les ordures). Les répondants suggèrent de fournir des bacs et un service de collecte ou de dresser une liste d'entreprises qui peuvent faire la collecte. À trois reprises, la difficulté citée touche le volume des contenants, qui est trop restreint. Deux répondants ne sont pas satisfaits du service, l'un demandant un entrepreneur plus fiable, l'autre requérant la réparation de son bac. Les autres difficultés concernent le coût de la collecte et la préparation de la matière.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES REÇUES DES ENTREPRISES DE COLLECTE DE RÉSIDUS C&D

Il est ardu de savoir quelle entreprise fait du transport de résidus C&D. La plupart des entrepreneurs généraux possèdent des conteneurs, mais ils ne font pas nécessairement le transport eux-mêmes. Pour cette raison, toute entreprise de construction et d'excavation s'est vue envoyer un questionnaire. Il s'avère qu'un grand nombre d'entre elles ne transportent pas de résidus C&D. Ainsi, seules quatre entreprises de collecte de résidus C&D ont retourné leur questionnaire rempli en tout ou en partie. Dans la majorité des cas, l'information fournie est parcellaire. Les résultats décrits ne sont fournis qu'à titre d'information.

- Deux répondants indiquent la provenance des résidus C&D qu'ils transportent. Dans les deux cas, les matières ne proviennent que de la MRC d'Argenteuil.
- Une seule entreprise indique transporter 105 tonnes métriques (tm) de résidus annuellement⁴. Le tiers de ces résidus sont des granulats.
- Une seule entreprise mentionne que le coût pour ses clients s'élève à 1 500,00 \$ par année. Selon deux entreprises, le coût de disposition payé par l'entreprise se situe entre 1 500,00 \$ et 3 375,00 \$ annuellement.
- Trois entreprises spécifient la proportion des soumissions affectées à la gestion des déchets lors de travaux de construction, de rénovation ou de démolition. Dans tous les cas, le pourcentage ne dépasse pas 2 %.
- Il faut noter que le secteur d'activité de l'entreprise influence grandement la quantité de déchets à gérer. Une entreprise de démolition doit tout enlever après les travaux, alors

⁴ L'entreprise ayant indiqué des volumes, ces derniers sont convertis en poids selon le ratio 0,35 tm/m³.

qu'un maçon peut généralement compter sur le conteneur de l'entrepreneur général en construction pour disposer de ses déchets.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES REÇUS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Aucun des questionnaires envoyés aux entreprises d'économie sociale n'est retourné à la RIADM. Il faut noter que la Régie, en parallèle au mandat confié à NI Environnement, effectue un recensement des entreprises du territoire actives dans la valorisation des matières résiduelles, ce qui inclut les entreprises d'économie sociale. Les entreprises identifiées sont appelées pour connaître quel type de matières elles valorisent et en quelle quantité. Les questionnaires envoyés aux entreprises d'économie sociale s'adressent à des entreprises qui ne font pas partie du recensement de la RIADM mais qui se trouvent dans la base de données d'InfoCanada. Il est fort probable que celles-ci ne soient plus en affaires sur le territoire, ce qui expliquerait que le recensement de la RIADM ne les inclut pas.

VISITES COMPLÉMENTAIRES AUX QUESTIONNAIRES DÉTAILLÉS

Une seule entreprise de la MRC d'Argenteuil a été appelée. Il s'agit d'une entreprise de transformation du textile. Or, les résultats d'une seule entreprise ne sont pas représentatifs de l'ensemble de celles de la MRC d'Argenteuil. L'objectif des visites consiste à observer ce qui se passe sur le terrain. Les données obtenues sont d'ordre général et ne concernent pas uniquement la MRC d'appartenance de l'entreprise visitée. Pour donner une meilleure vue d'ensemble, les résultats et les observations décrits sont tirés des cinq visites effectuées (une dans la MRC d'Argenteuil, une dans la MRC de Papineau et trois dans la MRC des Pays-d'en-Haut).

RÉSULTATS DES VISITES COMPLÉMENTAIRES

De façon générale, les matières résiduelles provenant des industries manufacturières se composent en majeure partie de quelques résidus de production. Les papiers et les cartons sont les principales matières résiduelles des autres entreprises.

Seul un répondant sur les cinq mentionne avoir entendu le nom de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cette personne est aussi la seule à savoir que le coût de l'enfouissement pourrait être appelé à augmenter sensiblement au cours des prochaines années. Mais le contenu de la *Politique* est inconnu pour les cinq répondants.

Deux des cinq répondants amélioreraient la gestion de leurs matières résiduelles en l'absence de toute contrainte. Le premier indique le besoin de transporter les matières à un dépôt centralisé comme étant le principal frein à l'amélioration de la gestion de ses matières résiduelles. Il ne compte pas faire de démarches à court terme en ce sens.

Le deuxième répondant, qui évoque le manque de temps et de bacs comme obstacles, ne compte pas faire de démarches particulières à court terme, mais se fie à l'effort individuel de ses employés pour que la gestion des matières résiduelles s'améliore. Travaillant dans le domaine de l'aménagement forestier, ses employés sont sensibilisés à la protection de l'environnement.

Des trois répondants qui n'amélioreraient pas la gestion de leurs matières résiduelles même en absence de toute contrainte, deux mentionnent faire déjà le mieux possible. L'autre répondant avoue ne pas se soucier de la récupération. Il dirige d'ailleurs toutes ses matières résiduelles à l'élimination.

Lorsqu'on leur demande si la municipalité fait du bon travail en matière de recyclage, un répondant dit ne pas savoir et un autre considère que oui. Un troisième répondant répond par l'affirmative, mais aimerait que le carton soit collecté plus fréquemment. Les deux autres répondants ne trouvent pas que la municipalité fait du bon travail.

Un seul répondant propose des points d'amélioration. Selon lui, la municipalité devrait augmenter la fréquence de la collecte des matières recyclables, tant pour les commerces que pour les résidences. Il croit aussi qu'une campagne de sensibilisation et d'information mériterait d'être conduite pour des matières résiduelles spécifiques, comme la peinture.

Par contre, trois des répondants sont satisfaits du service de collecte qui leur est offert. Un d'entre eux, qui note le manque de bacs pour ses matières recyclables, apprécie que même les matières déposées à leur côté soient collectées. La fréquence de la collecte est le point négatif relevé par les deux répondants insatisfaits du service de collecte.

La participation des employés au programme de récupération est élevée dans les trois entreprises qui ont un tel programme. De façon unanime, les répondants expliquent cela par le fait que les gens sont sensibilisés à la protection de l'environnement et à la récupération.

La réduction à la source est appliquée dans quatre des entreprises, bien que dans un cas, le répondant confonde le tri à la source et la réduction à la source. La réduction se limite généralement à l'utilisation du verso des papiers ou de leur transformation en blocs-notes. L'entreprise de béton mentionne que la réduction à la source va de soi, puisqu'elle cherche toujours à éviter le gaspillage.

Un seul répondant arrive à évaluer l'effet de la réduction à la source. Selon lui, la réutilisation des papiers permet de réduire de 70 % la production de rejets de ce produit.

Aucune entreprise ne réutilise de matières, à part le papier. Une seule fait du compostage extérieur dans un enclos de bois prévu à cet effet. Un contenant, installé dans la cuisinette, permet d'accumuler les matières putrescibles jusqu'à leur transfert dans le composteur.

Toutes les matières putrescibles générées, soit 5 % du total des matières résiduelles, sont ainsi détournées de l'élimination. Les employés utilisent le composteur au meilleur de leur connaissance, mais ne connaissent pas la façon exacte de procéder.

Les entreprises visitées n'ont jamais fait effectuer de caractérisation de leurs matières résiduelles. Dans un cas, un registre est utilisé pour les rejets de production, mais il ne sert pas à évaluer la composition des déchets.

Dans tous les cas, c'est un gestionnaire de l'entreprise qui a déterminé le type d'équipement requis pour l'entreposage des matières résiduelles. L'évaluation de l'adéquation de la capacité des équipements (nombre, volume, fréquence de la collecte) se fait en continu : on remarque lorsque les équipements débordent et on tente d'y remédier. Il ne semble pas y avoir de surestimation des besoins en équipements mais plutôt un manque de bacs.

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

Le contact avec ces répondants permet de mieux cerner la difficulté de répondre convenablement à un questionnaire sur la gestion des matières résiduelles. Il est compréhensible que la plupart des gestionnaires de PME ne connaissent pas la composition de leurs déchets et encore moins la quantité de chaque catégorie de matières. Même le type d'équipement utilisé (conteneurs, bac) leur est souvent inconnu. Ce sont fréquemment des contenants « maison », comme de vieilles remorques, des barils ou des camions à benne.

Un répondant commente que l'utilisation d'un conteneur dans un secteur résidentiel pose problème, car des citoyens y déposent leurs ordures. L'emplacement du conteneur et le besoin de déneiger pour permettre sa levée causent aussi des inconvénients. Pour cette raison, il utilise une boîte de bois pour entreposer ses sacs à ordures. Le carton est déplié et empilé à proximité, non pas pour être récupéré, mais seulement pour restreindre l'espace utilisé.

Un des répondants a retenu les services d'une entreprise privée pendant plusieurs années avant d'apprendre qu'il pouvait être desservi par la collecte municipale des ordures.

À noter que l'entreprise de béton opte pour le recyclage de ses résidus. Elle utilise ses propres camions pour le transport et paie aussi pour décharger les matières chez Sable LG. Le coût global s'élève à 8,30 \$ par tm. La quantité annuelle de béton ainsi recyclé est d'environ 100 tm.

APPELS COMPLÉMENTAIRES AUX QUESTIONNAIRES SUR LES BOUES

RÉSULTATS DES APPELS

Les appels effectués auprès des intervenants ciblés dans le domaine des fosses septiques permettent d'évaluer à au moins 2 030 000 gallons, soit 9 228 562,70 litres, la quantité de boues de fosses septiques collectées chaque année sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Un dixième des boues collectées par Mironor proviennent d'entreprises, le reste étant collecté à des résidences. Aucune donnée n'est disponible pour les boues industrielles et les boues des stations d'épuration et usines de filtration.

COMMENTAIRES CONCERNANT DES INTERVENANTS

L'entreprise Mironor fait de la déshydratation de boues, de même que du compostage à son site de Brownsburg-Chatham. Elle mentionne que ses activités de traitement et de compostage sont autorisées par le ministère de l'Environnement. La capacité annuelle de traitement de l'entreprise, de 5 millions de gallons impériaux pour le traitement de boues de fosses septiques et de 20 000 m³ de matières résiduelles à son site de compostage, n'est pas atteinte présentement. Cette capacité peut aussi être augmentée en fonction des besoins régionaux.

Un représentant de Sani-fosses se propose pour partager son expertise de 20 ans dans le domaine de la vidange de fosses septiques. Il est d'avis que de grandes améliorations peuvent être réalisées dans la gestion des boues de ces fosses, depuis la pose d'un « préfiltre » à la

sortie des champs d'épuration jusqu'à l'implantation d'un centre de traitement. Il pointe entre autres du doigt la vidange sélective des fosses septiques, qui consiste à vider la fosse de son contenu et à y remettre la partie liquide, laquelle contient des bactéries. Il invite les responsables de la RIADM à communiquer avec lui avant d'élaborer les plans de gestion.